

COMMUNAUTÉ DES AFRICAINS FRANCOPHONES DE LA SASKATCHEWAN (CAFS)

COMITÉ DES ÉLECTIONS

Avis de mise en candidature, 16 mai 2020

Conformément aux articles 11.1 et 11.2 des Statuts, et 4.2 et 4.6 du Règlement Intérieur ainsi que la politique en matière d'élection au sein de la CAFS, il est porté à la connaissance des membres actifs de la CAFS que les élections des membres du Conseil d'administration auront lieu le 13 juin 2020.

Compte tenu des mesures de distanciation sociale en vigueur, le vote se fera par voie électronique à l'aide d'une plateforme sécuritaire garantissant la confidentialité. Les détails seront communiqués ultérieurement.

Informations à considérer :

1. Postes à pourvoir

Il y a 8 postes à pourvoir répartis comme suit :

- Saskatoon : 2
- Regina : 3
- Prince Albert-Humboldt/ Yorkton/ Gravelbourg : 3

2. Conditions d'éligibilité

Pour être éligible au Conseil d'administration de la CAFS il faut remplir les conditions suivantes :

- Être membre actif(ve) à jour de ses cotisations et résider dans la province depuis au moins 6 mois (se présenter dans sa ville de résidence);
- Être appuyé.e par des membres actifs à jour de leurs cotisations à raison de trois (3) pour Régina et Saskatoon, et deux (2) pour les autres localités, un membre peut appuyer plusieurs candidatures;
- Connaître la CAFS et s'être impliqué.e en qualité de bénévole;
- Avoir des compétences susceptibles de bénéficier à la CAFS;
- Être de bonne moralité et ne pas avoir d'antécédents judiciaires;
- S'engager à servir la CAFS et à respecter les Lois, Statuts, Règlement, politiques et procédures;
- Ne pas être interdit de fonction au sein de la CAFS.

3. Mise en candidature et admissibilité des électeurs

Les membres qui remplissent les conditions et désirent se présenter peuvent demander le formulaire de mise en candidature à elections@cafs-sask.org. Le formulaire dûment rempli doit être soumis à l'adresse indiquée au plus tard le **30 mai 2020 à minuit**. Les candidatures validées seront communiquées aux membres au plus tard le 6 juin 2020.

Seuls les membres à jour de leurs cotisations au 30 mai 2020 pourront prendre part au vote.

NB : Les Statuts et Règlement Intérieur de la CAFS sont disponibles à www.cafs-sask.org